



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

La décision modificative d'octobre, intervenant après la DM1 et le BS, est donc la DM3.

Avec les documents budgétaires, la Région présente un certain nombre de documents (schéma régional biomasse, rapport annuel égalité femmes hommes...).

Le CESER n'a pas pu se prononcer en juillet sur l'ensemble des lignes budgétaires du budget supplémentaire, celui-ci ayant été communiqué trop tardivement par la Région.

A titre exceptionnel, le CESER a donc complété ses remarques sur la DM3 par des commentaires du BS présenté par la Région en juillet.

La CGT a voté l'avis du CESER.

LA CONTRIBUTION DU CESER ([TÉLECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER](#))

⇒ **Présentation des agrégats budgétaires :**

Le **plan de relance** dont les mesures prendront leurs effets en 2020 et 2021 (plan sur 18 mois) comporte à la fois des engagements et des crédits de paiement supplémentaires pour près de 209 M€, et des mesures dites de trésorerie (report d'échéances de prêts aux entreprises ou avancées de dépenses régionales) pour 123 M€.

Les ajustements réalisés en dépenses et en recettes détériorent significativement l'épargne brute et l'épargne nette :

En M€	BP 2020	BP + DM1+BS+DM3
A - Recettes de fonctionnement	1330,93	1283,46
B - Dépenses de fonctionnement	1098,68	1126,45
C - Epargne brute = A-B	232,25	157,01
D – Amortissement (remboursement) de la dette	110	110
E – Epargne nette = C-D	122,25	47,01
F – Recettes d’investissement	271,32	327,15
G – Dépenses d’investissement hors dette	630,69	725,89
H – Excédent de clôture 2019 intégré au BS	Sans objet	31,50
I – emprunt d’équilibre = (B+D+G) - (A+F+I)	237,12	320,23

En considérant les taux d’exécution des années précédentes (97,6 %), **l’endettement global de la Région passerait ainsi à 1824 M€** au lieu de 1647 l’an dernier.

La **capacité de désendettement** (total de la dette / épargne brute) atteindrait 9 ans à fin 2020. Elle était de 4,8 ans à fin 2019.

Les autorisations pluriannuelles d’investissement augmentent de 120,3 € entre le BP et la DM3. Celles de fonctionnement augmentent de 67,3 M€.

⇒ **Commentaire des commissions sur les politiques publiques**

Les différentes commissions apportent les commentaires sur les dossiers les concernant. Parmi les sujets abordés, figurent notamment :

- ⇒ Le **rapport annuel Égalité Femmes/Hommes 2019** de la Région.
- ⇒ Les difficultés rencontrées par de nombreuses familles pour mener à bien leur demande de **remboursement de l’abonnement scolaire** pour la période du confinement, malgré les améliorations apportées durant l’été par la Région.
- ⇒ L’opportunité d’étudier le projet Caméléon porté par les salariés de la **centrale de Cordemais** pour exploiter les micro-algues.
- ⇒ Le point d’étape sur l’ambition maritime régionale avec le rappel du rôle que doit jouer la Région dans la recherche de sites propices pour les **éoliennes en mer**.
- ⇒ L’augmentation du le quota en 1^{ère} année d’**études d’infirmiers**, à propos duquel le CESER s’interroge : cette démarche répond-elle suffisamment aux besoins ?

CE QU’A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC’H

La CGT remercie Anne Blanche, et l’ensemble des chargé.e.s d’étude pour cette contribution, qui a nécessité de la part de toute l’équipe du CESER un travail très lourd, **parfois au-delà des horaires normaux**, ce qui pose un réel problème à la CGT.

Certes, l'équipe déjà plutôt sous dotée en temps normal, fait face à des arrêts de maladie concomitants, et un remplacement d'un départ peut-être insuffisamment anticipé ; toutefois, nous pourrions réfléchir aux pistes possibles pour limiter cette surcharge de travail récurrente, en adaptant éventuellement notre calendrier de travail.

Nous reviendrons sur les aspects purement budgétaires dans notre intervention sur le DOB, et évoquons ici quelques sujets thématiques de la DM3, en commençant par le **rapport annuel sur l'égalité femmes hommes**.

La CGT partage le point de vue du CESER sur ce document. Elle souligne que les inégalités à la retraite, dues aux salaires moins élevés et au temps partiel plus fréquent chez les femmes, surtout en Pays de la Loire, sont accentuées par les réformes successives allongeant le temps de cotisation pour bénéficier d'une retraite pleine, et la création de la décote en 2003. Il n'y a pour la CGT jamais eu de compromis acceptable en la matière.

La CGT note la volonté affichée de la Région, d'agir pour l'égalité femmes hommes. Toutefois, les avancées sont insuffisantes. Comme l'indique le rapport régional, les mesures prises pour favoriser l'égalité au sein du conseil régional n'auront un réel effet que si les mentalités changent et que le partage des tâches au sein du foyer évoluent positivement. Des **actions fortes de sensibilisation**, par la Région, mais aussi par l'Etat, sont nécessaires. Il faut aussi lutter contre le présentisme au travail, c'est-à-dire l'idée – assez française - qu'il faut terminer tard pour être un bon salarié ou une bonne salariée. Et aussi revaloriser les métiers traditionnellement féminins et rattraper les retards dus aux carrières morcelées.

Ensuite, concernant les dispositifs d'aides aux entreprises, la CGT ne partage absolument pas le point de vue de la Région, comme quoi la confiance suffirait et que toute **conditionnalité des aides** à des critères sociaux, fiscaux, et environnementaux serait inutile. Il nous semble au contraire que la relance doit se faire de manière vertueuse, et la CGT revendique le retour à une charte de conditionnalité des aides telles qu'elle existait auparavant.

Le CESER plaide pour l'étude d'un mécanisme de **financement des entreprises** par les Ligériens. En fait de Ligériens, il faut entendre ceux qui peuvent épargner, nombre de nos concitoyens ont un compte bancaire à vide à la fin du mois, à fortiori en période de crise économique. La CGT propose la création de Fonds pour l'emploi et le développement solidaire des territoires, mis en place au niveau local, et qui auraient pour mission principale d'inciter le système bancaire à financer des projets de développement des entreprises créatrices d'emplois, en cohérence avec des projets territoriaux.

La Région présente par ailleurs son Plan d'avenir de la filière **viande bovine** en Pays de la Loire. La CGT partage la préoccupation du CESER sur la situation dramatique de nombreux éleveurs, et sur le rôle joué par l'élevage bovin pour l'économie, l'aménagement du territoire, et la biodiversité. Elle s'interroge toutefois sur l'opportunité, d'un point de vue environnemental et social, et pour un développement humain durable, de **développer les exportations de viande vers la Chine et l'Asie** en général, comme le souhaite la Région. La transposition de notre modèle de consommation alimentaire occidentale à l'ensemble de la planète

n'est sans doute pas le meilleur moyen de lutter contre le changement climatique et de maintenir les modèles agricoles en place dans les pays importateurs.

La CGT approuve le soutien du CESER au **projet Caméléon** porté par les salariés de Cordemais. Il contribuerait à améliorer le bilan environnemental d'Ecocombust, en stockant le CO2 issu des pellets. C'est un exemple d'utilisation de microalgues qui doit être étudié.

Enfin, comme l'indique le CESER, figurent dans le plan de relance des mesures qui auraient été prises dans tous les cas, à l'image de l'augmentation de l'offre ferroviaire suite aux travaux engagés depuis plusieurs années. Le Conseil Régional aurait gagné en crédibilité en se contentant d'afficher dans le plan de relance les mesures réellement nouvelles.

La CGT votera l'avis.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION :

CFTC :

Regret que la DM3 ne mette pas plus l'accent sur les moyens.

Chambre d'agriculture :

Souligne le climat délétère vis-à-vis des éleveurs, en rappelant la faible dimension des élevages français. Les mesures du plan de soutien à la viande bovine vont dans le bon sens.

MEDEF :

Satisfaction que les propositions du CESER sur l'accompagnement des entreprises en fonds propres aient été prises en compte.

Constate une traduction très partielle des mesures prises en CP.

Chambre des métiers :

Sur la rénovation énergétique, remercie Région d'engager 12 M€, mais souligne la communication défailante sur les dispositifs nationaux. Les ménages et les professionnels sont dans l'inconnue et en viennent à démarrer les travaux sans solliciter les crédits. L'aide ma prime rénov sera versée au plus tôt en 2021. Devant les obstacles administratifs, un tiers des entreprises ont abandonné le label RGE (reconnu garant de l'environnement) depuis 2017, c'est terriblement contre-productif.

Laurent Dejoie, adjoint aux Finances du Conseil Régional :

La démarche « ma région 2050 » n'est pas arrêtée mais suspendue. Pour l'instant, « on a autre chose à faire que de s'occuper de 2050 » (sic).

VOTES : la contribution a été adoptée par 77 voix pour et 1 abstention.

L'ensemble des membres de la délégation CGT au CESER ont participé à l'élaboration de cette contribution.